

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
MONDRAINVILLE
SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi quinze septembre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de MONDRAINVILLE, sous la présidence d'Edith GODIER, maire de MONDRAINVILLE.

Membres présents : Mme Edith GODIER – M. Didier BERTHELOT – M. Patrick BUFFARD
M. Ludovic BRAULT – M. Anthony DUPART – M. Rémi LECHAT - Mme Félicie LEMERCIER - Mme Béatrice LECLAVIER - M. Arnaud BOULLIGNY – M. Anthony JEANNE - Mme Amélie PAINVIN-CASANOVA - Mme Sylvia AGUILAR - M. Thomas ONFROY.

Membres absents excusés : Olivier MORET - Nicolas BRASSEUR

Le conseil municipal est composé de 15 membres en exercice, 13 sont présents, 13 suffrages exprimés.

Conformément à l'article L.2121-11 du Code général des collectivités locales (CGCT), il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Monsieur Anthony JEANNE est désigné pour remplir cette mission.

 **Objet : Renouvellement du poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet
Délibération N°2022*28**


Pour aider au service de la cantine à Mondrainville, il convient de renouveler le poste d'adjoint technique contractuel, à temps non complet, à compter du 1^{er} septembre 2022 jusqu'au 7 juillet 2023. La durée hebdomadaire de travail est fixée à 7/35^{ème}.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise madame le maire à signer le contrat à durée déterminée pour un poste d'adjoint technique du 1^{er} septembre 2022 au 7 juillet 2023. La durée hebdomadaire de l'agent recruté est fixée à 7/35^{ème}. La rémunération sera basée sur la grille indiciaire des adjoints techniques échelle C1, 8^{ème} échelon, IB : 387. En cas de nécessité de service, des heures complémentaires pourront être allouées.

 **Objet : Journée cabaret participation des aînés. Délibération N°2022*29**

Le mardi 20 septembre 2022, la commune de Mondrainville offre aux aînés de la commune une journée cabaret. Une participation de 15 euros est toutefois demandée à chaque participant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise madame le maire à encaisser les chèques des participants.

 **Objet : Adhésion de la commune de Colombelles au SDEC ENERGIE
Délibération N° 2022-30**

Vu, l'article 5.1 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, acté par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016, Vu, la délibération de la commune de Colombelles en date du 30 mai 2022, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,

Vu, la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 16 juin 2022, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

CONSIDERANT que, par délibération en date du 30 mai 2022, la commune de Colombelles a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » avec les prestations optionnelles suivantes :

- 100 % lumière (renouvellement immédiat des appareils hors service),
- Visite au sol, à raison d'une visite par an et par foyer,
- Vérification, pose, dépose d'installations d'illuminations festives.

CONSIDERANT que lors de son assemblée du 16 juin 2022, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la commune de Colombelles, à compter du 1^{er} janvier 2023, après publication de l'arrêté préfectoral prononçant cette adhésion.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE, par courrier en date du 29 août 2022, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion. Madame le maire soumet cette proposition d'adhésion de la commune de Colombelles au SDEC ÉNERGIE au conseil municipal.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuve l'adhésion de la commune de Colombelles au SDEC ENERGIE.

Objet : Contrat de mise à disposition BAC DU PREBOCAGE- Délibération N°2022*31

Compte-tenu des absences répétées du personnel des écoles (congé maladie, congé de formation), madame le maire expose au conseil municipal qu'il convient, en cas de nécessité, de procéder au remplacement de l'agent manquant. C'est pourquoi, elle demande au conseil municipal de l'autoriser à recourir au service de l'association « BAC DU PRE BOCAGE » et à signer le ou les contrats de mise à disposition d'un salarié par cette association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise madame le maire à signer le ou les contrats de mise à disposition d'un salarié par la BAC DU PRE BOCAGE dès lors qu'un besoin de remplacement est nécessaire.

Aménagement de la piste cyclable

Le démarrage des travaux est prévu le 19 septembre pour une durée de trois mois environ. Ils débiteront par l'égagement des arbres route de Bretagne. Les 17 hêtres sont conservés mais l'entreprise demande un élagage à 6 mètres afin de faciliter le passage des engins. Sur une distance de 600m linéaires, la piste sera réduite à 2.50m de largeur et l'espace vert côté RD à 0.50m.

La zone de stockage des matériaux et la base vie de l'entreprise se situent derrière la Grande Ferme.

Au-delà de la création de la liaison douce, des prestations supplémentaires vont être apportées :

- Installation d'un passage surélevé sur la route de Bretagne au niveau de la rue Chapman, des plots solaires avec balisage bidirectionnel, en mode clignotant avec des LED bleus seront ajoutés.
- Aménagement des deux arrêts de bus en quai bus afin de permettre l'accessibilité des transports en commun aux personnes en situation de handicap.
- Remplacement de l'abribus actuel par un nouvel abri plus moderne.
- Pose d'un candélabre solaire (des négociations sont en cours avec le SDEC).

Dans l'attente des subventions demandées par la commune et la communauté de communes, le plan de financement avec le chiffrage de la part communale n'est pas encore définitif.

Extension du cimetière

Le cabinet « FONDDOUEST » a enfin rendu son étude géotechnique pour l'extension du cimetière rue Chapman. Les conclusions de cette étude sont favorables avec quelques réserves. Cette avancée va permettre d'inscrire l'emplacement de l'extension du cimetière dans le futur Plan Local d'Urbanisme. Il s'agit du terrain de 300m² situé derrière l'église.

Travaux dans le cimetière

La réfection du mur du cimetière et la mise au réseau d'eaux pluviales des gouttières de l'église sont toujours mises en attente de la notification de la subvention départementale.

Cabaret

42 seniors se rendront en Bretagne au « Cabaret Moustache » pour partager un repas tout en assistant à un spectacle de music-hall. Le rendez-vous est donné à 9 heures, place de l'église.

Agenda :

- mardi 20 septembre 2022 : journée cabaret avec les aînés.
- dimanche 2 octobre : foire aux trouvailles organisée par le comité des Fêtes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.